



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

BILAN 2007
DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE
LE TRAVAIL ILLÉGAL

DILTI

Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Travail Illégal

39-43, quai André Citroën 75902 Paris cedex 15 - Téléphone : 01 44 38 34 55
Services des études et des statistiques - claire.seiller@dilti.travail.gouv.fr – Mars 2008

Préambule méthodologique

Ce septième document, construit dans la continuité de celui publié en 2006, présente le bilan des activités de contrôles des différentes administrations impliquées dans la lutte contre le travail illégal (hors résultats Police et Gendarmerie). Il est dressé à partir d'une grille d'analyse envoyée à chaque administration départementale qui doit alors consolider les indicateurs d'activité des services pour le département dont elle a la charge et de rubriques complémentaires permettant d'inscrire des observations qualitatives sur les contrôles effectués.

Ce bilan présente l'analyse des quatre secteurs prioritaires (Agriculture, BTP, Hôtels Cafés Restaurants, Spectacles) tels que définis en 2004 et ceux de la Confection, le Déménagement et le Gardiennage, introduits depuis.

Pour la deuxième année consécutive, des redressements statistiques ont été effectués sur la base de données afin d'améliorer la cohérence de l'ensemble.

Cependant, certaines difficultés liées à l'organisation de cette enquête, et plus spécifiquement à la clarté des définitions des concepts retenus, demeurent et introduisent parfois des biais difficiles à interpréter :

- l'indicateur sur les « entreprises contrôlées », a remplacé en 2005 celui de « contrôles effectués ». Cette nouvelle acception n'est pas toujours bien appréhendée. Ainsi, un contrôle peut parfois être assimilé à un lieu de contrôle dans lequel plusieurs entreprises ont été contrôlées, ce qui constitue une minoration du nombre de contrôles. Par ailleurs, il est parfois complexe pour l'inspection du travail notamment d'identifier les contrôles effectués pour la lutte contre le travail illégal, d'une part quand ceux-ci sont négatifs et d'autre part, quand le contrôle ayant été effectué pour un autre motif que le travail illégal permet d'identifier des infractions spécifiques de travail illégal. Ce type de contrôle n'est pas toujours repris par les inspections ;
- la variable concernant le nombre d'entreprises en infraction souffre, elle aussi parfois, de difficultés d'interprétation. Dans certains cas, sont uniquement considérées en infractions les entreprises pour lesquelles un procès-verbal a été dressé alors que, dans d'autres, sont considérées en infractions les entreprises pour lesquelles a minima une ou plusieurs observations sont intervenues ;
- la variable sur le nombre d'entreprises étrangères non établies en France est également difficile à appréhender. Un travail de redressement statistique a été opéré cette année par comparaison des déclarations, pour les inspections du travail régime général entre l'enquête du plan national d'action et celle sur la prestation de service étrangère en France, autre enquête diligentée par la Dilti ;
- la ventilation des infractions par salarié est parfois mal ou pas renseignée alors que des entreprises sont en infraction.

Ce bilan n'inclut pas de données provenant de la Police et de la Gendarmerie, qui sont pourtant les principaux corps verbalisateurs de certaines infractions (notamment l'introduction et l'emploi d'étrangers sans titre de travail).

Principaux résultats

Le bilan du plan national d'action 2007 confirme la consolidation d'un haut niveau de mobilisation des corps de contrôle. En effet, le nombre d'entreprises contrôlées augmente de 4% en un an et s'établit désormais à plus de 70 000 contrôles contre un peu plus de 67 000 en 2006.

Le haut niveau de mobilisation en 2007 se maintient d'autant que la lutte contre le travail illégal s'intensifie au-delà des secteurs prioritaires. En effet, avec 3% du total des contrôles, le secteur « Autres » connaît un doublement du nombre de contrôles entre 2006 et 2007. A cette augmentation s'ajoute la hausse des contrôles conjoints qui permettent, dans de nombreux cas, un meilleur ciblage des infractions et des opérations de plus grande envergure.

Avec 11 % en moyenne pour l'ensemble des secteurs prioritaires contre 10,4% en 2006, le taux d'infraction constaté des entreprises contrôlées est en légère augmentation global. Restent de fortes disparités selon les secteurs :

- Ce taux est très au-dessus de la moyenne dans deux secteurs prioritaires (gardiennage et spectacles), où près d'une entreprise contrôlée sur quatre est en infraction. Il est en dessous de la moyenne dans le secteur du BTP, qui enregistre toujours le taux d'infraction le plus faible de tous les secteurs prioritaires (9,7%) malgré l'augmentation de ce taux par rapport à 2006. Cette évolution est due à la hausse de la sous-traitance en cascade ce qui signifie qu'au sein d'un même contrôle plus d'entreprises ont été contrôlées et incriminées. De ce fait, le taux d'infraction connaît une légère modification de sa structure avec une montée en puissance des infractions de prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage.

Les entreprises étrangères continuent d'accroître leur part dans le ciblage des contrôles (3,4% contre 1,9% en 2006), et ce malgré les difficultés que posent ces contrôles aux différentes inspections, traduisant ainsi à la fois une implication croissante de cette catégorie d'entreprises dans les secteurs concernés et probablement une plus grande attention aux pratiques à risque liées au recours aux entreprises étrangères. Cette vigilance résulte très certainement de l'intervention récurrente du bureau de liaison et de la structure d'appui technique de la Dilti qui, au delà de l'expertise de nombreux dossiers, élaborent les documents permettant de meilleurs contrôles.

La part respective des infractions constatées semble se stabiliser en 2007 autour de valeurs remarquables. Le travail dissimulé par dissimulation totale ou partielle de salariés représente environ les deux tiers des infractions et reste sans conteste l'infraction la plus constatée. De leur côté, les infractions de prêt illicite de main d'œuvre et d'emploi d'étrangers sans titre de travail représentent respectivement environ 13% et 15% des infractions. Les faux statuts représentent plus de 5% des infractions alors que les trois autres infractions (abus de CDD d'usage, fraudes aux ASSEDIC, absence de licence d'entrepreneur) contribuent à moins de 1% des infractions chacune.

Enfin, le montant des redressements effectués dans le secteurs prioritaires s'élève à près de 53 millions d'euros confirmant ainsi la forte évolution à la hausse constatée en 2006.

BILAN 2007 DES CONTROLES REALISES AU TITRE DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

Les statistiques portant sur l'année 2007 comptabilisent les données établies par tous les corps de contrôle habilités (hors Police et Gendarmerie) en mesure de les fournir avant le 15 février 2008.

Dans la lignée du constat effectué en 2006, les taux de réponse connaissent une nouvelle amélioration pour chaque administration. Avec un taux global proche de 100%, l'enquête 2007 se rapproche d'une couverture totale de l'activité nationale. Ceci confirme à la fois la forte implication des services dans la lutte contre le travail illégal, et leur intérêt à connaître les résultats d'activité de leurs administrations respectives. Ces taux traduisent également un plus grand suivi des contrôles effectués de la part des services.

Tableau 1 : Taux de réponse par corps de contrôle

Taux de réponse des corps de contrôle	2004	2005	2006	2007
Urssaf	100,0%	94,0%	98%	100%
Services fiscaux	74,0%	56,3%	89%	96%
Inspection du travail	63,5%	65,6%	72%	96%
ITEPSA	57,3%	65,6%	63%	79%
Inspection du travail du transport	3,1%	0,0%	98%	100%
Douanes	31,3%	90,0%	98%	100%
MSA	39,6%	61,5%	74%	95%

Résultats globaux nationaux

L'activité de contrôle sur les entreprises

Plus de 70 000 entreprises ont été contrôlées en 2007, soit une hausse de 4% par rapport à 2006. Cette hausse est un bon indicateur du haut niveau de mobilisation des services dans les secteurs prioritaires, déjà engagé en 2006.

Tableau 2 : Nombre d'entreprises contrôlées

Nombre d'entreprises contrôlées	Total	dont COLTI	en %	dont Hors COLTI	en %
Année 2004	71 840	10 118	14,1%	61 722	85,9%
Année 2005	59 256	10 607	17,9%	48 649	82,1%
Année 2006	67 135	13 908	20,7%	53 227	79,3%
Année 2007	70 086	16 760	23,9%	53 326	76,1%

Il faut souligner par ailleurs que le secteur « Autres », c'est-à-dire les secteurs non définis comme prioritaire lors des commissions nationales, voit le nombre de contrôles effectués plus que doubler entre 2006 et 2007. Ce secteur n'est pas couvert par l'enquête actuelle et ne peut donc prétendre à l'exhaustivité, notamment les Urssaf ne donnent aucune indication sur les contrôles effectués dans les secteurs autres que prioritaires. Nonobstant, nombre de départements ont apporté cette année des indications quantitatives ou qualitatives complémentaires qui nous permettent d'observer ce phénomène. D'après ces informations, des actions ont été engagées dans des secteurs tels que le commerce, les entreprises de nettoyage, de métallurgie, les entreprises de travail temporaires etc.... Ceci signifie que la lutte contre le travail illégal s'intensifie au-delà des seuls secteurs définis comme prioritaires.

Par conséquent, une **activité plus ciblée et plus importante** des actions de contrôle et un **meilleur recouvrement de la statistique** semblent être les deux principaux facteurs explicatifs du haut niveau d'activité observé sur la période.

Conformément à ce qui a été souligné dans les bilans précédents, la part des contrôles effectués dans le cadre des opérations COLTI poursuit son augmentation structurelle¹. En 2007, le taux d'entreprises contrôlées dans le cadre du COLTI représente 23,9%, soit près d'un quart du total des contrôles. Ce taux était respectivement de 20,7% en 2006, de 17,9% en 2005 et de 14,1% en 2004. Il est important de rappeler la différence entre contrôle dans le cadre du COLTI et contrôle conjoint. En effet, nombre de contrôles conjoints résultent de la convention établie entre l'Acoss, la direction générale du travail et la Dilti et se font hors cadre du COLTI. Ces contrôles prennent par ailleurs des organisations différenciées puisque, par exemple, les agents de contrôle nous informe du rôle en tant « sachant » de l'inspection fiscale lors des contrôles.

Selon les agents, ces contrôles exercent indéniablement un fort effet pédagogique et dissuasif sur les professionnels contrôlés (comme lors d'une intervention conjointe de trois corps dans

¹ Dans certains cas, cette part peut se trouver artificiellement gonflée par des comptabilisations doubles. Nous avons cherché à limiter au maximum l'impact de cet effet.

des discothèques parisiennes). En outre, ils permettent de mener des actions intégrant un nombre conséquent d'agents dans des délais qui peuvent être courts. Il ne semble donc pas y avoir toujours incompatibilité entre nombre des corps intervenant lors du contrôle et réactivité. A cet égard les corps de contrôle soulignent la mobilisation et la réactivité des administrations pour certaines opérations, comme par exemple lors d'un contrôle sur plus de 30 personnes dans une exploitation viticole du sud de la France. Cependant, les corps rappellent qu'il existe des contrôles où cette mobilisation n'est pas nécessaire, voire superflue et sans rendement.

Au-delà des contrôles proprement dits, les observations rapportées par les agents montrent indéniablement le développement des actions de prévention partenariale. Elles peuvent prendre plusieurs formes : association systématique des syndicats professionnels pour sensibilisation des adhérents, mise en ligne sur Internet de dossiers rappelant les obligations des entreprises, rédaction de notices courtes à l'usage des adhérents, réunions publiques d'information, courriers, rappel de l'usage des autres professions (BTP par exemple) et collaboration étroite avec la presse locale qui en informant des contrôles renforce très probablement la « peur du gendarme » et engendre donc un effet de dissuasion sur les comportements de fraude.

La hiérarchie du nombre d'entreprises contrôlées est identique à celle de l'année 2006, avec un secteur à plus de 30 000 contrôles (le BTP), un secteur se situant près des 20 000 contrôles (HCR), un secteur se situant au dessus des 10 000 contrôles (Agriculture), trois secteurs oscillant entre 1 200 et 2 000 contrôles (Confection, Gardiennage et Spectacle Vivant) et deux secteurs où moins de 1 000 entreprises ont été contrôlées (Spectacle Enregistré et Déménagement).

Avec près de 34 000 contrôles effectués en 2007, le secteur du BTP représente près de la moitié (48%) des entreprises contrôlées sur l'année et maintient sa part relative de 2006.

Le secteur des HCR vient en deuxième position avec près de 18 600 entreprises contrôlées, soit un peu plus d'un quart du nombre total de contrôles.

Troisième, le secteur de l'agriculture a fait l'objet de plus de 12 000 contrôles, soit 17% du total. Conformément à ce qui a été indiqué en 2006, l'agriculture est sans doute le secteur le plus contrôlé en proportion du nombre d'entreprises composant ce secteur.

Le secteur des spectacles (vivant et enregistré) est quatrième avec 2 129 contrôles. Il est important de souligner que la répartition de ceux-ci est très inégale entre le spectacle vivant (88%) et le spectacle enregistré (12%).

Présents dans le bilan pour la deuxième année, les secteurs de la confection et du gardiennage (respectivement cinquième et sixième en 2006) ont enregistré entre 1 200 et 1 500 contrôles, soit 2% du total chacun. Leur position au classement a été intervertie par l'effet conjoint d'une hausse du nombre de contrôles dans le secteur du gardiennage et d'une baisse de ce nombre dans le secteur de la confection.

Enfin, le secteur du déménagement représente près de 750 contrôles (1% du total).

Tableau 3 : Caractéristiques des entreprises contrôlées en 2007

Par secteurs d'activités	Total	dont COLTI	en %	dont Hors COLTI	en %	Rappel 2006	Rappel 2005
Agriculture	12 115	3 616	29,8%	8 499	70,2%	10 084	8 689
BTP	33 815	7 715	22,8%	26 100	77,2%	33 154	26 177
Confection	1 239	106	8,6%	1 133	91,4%	1 404	nr
Déménagement	742	180	24,3%	562	75,7%	716	674
Gardiennage	1 485	252	17,0%	1 233	83,0%	1 222	nr
HCR	18 561	4 461	24,0%	14 100	76,0%	18 595	21 500
Spec. Vivant	1 877	429	22,9%	1 448	77,1%	1 727	1 894
Spec. Enregis	252	1	0,4%	251	99,6%	233	322
Total des secteurs prioritaires	70 086	16 760	23,9%	55 749	83,1%	67 135	59 256

Les entreprises étrangères

En 2007, plus de 2 400 entreprises étrangères ont été contrôlées, soit près du double de l'année précédente. Ces contrôles représentent cette année 3,4 % des entreprises contrôlées sur la période (le taux de contrôle est de 1,8 % en 2006 et 0,9 % en 2004). Près des deux tiers des contrôles ont été effectués dans le secteur du BTP.

Ainsi, en passant de 0,9% en 2004 à 3,4% en 2007, le nombre d'entreprises contrôlées de nationalité étrangère devient un indicateur important dans l'analyse de l'activité des services. En effet, les contrôles sur ce type d'entreprises sont difficiles à réaliser du fait de différents obstacles (langue, identification des responsables, complexité administrative...). Ces difficultés sont susceptibles de freiner à l'avenir la progression du nombre de contrôles constatée jusqu'alors.

Tableau 4 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère

Nombre d'entreprises étrangères contrôlées	Total	Taux	dont				
			Agr.	BTP	Dém	HCR	Spect.
2004	248	0,35%	51	162	0	12	23
2005	562	0,95%	86	376	0	7	40
2006	1 236	1,84%	91	509	96	46	208
2007	2 419	3,45%	196	1 527	47	482	167

N.B. : Les chiffres de l'année 2006 sont différents de ceux publiés dans le bilan 2006 en raison de redressements statistiques effectués département par département pour les inspections agricoles et du régime général sur cette variable à partir des deux enquêtes que diligente la DILTI.

Résultats des constats d'infraction

Les constats d'infraction mesurés en nombre d'entreprises

En 2007, le plan national d'action recense près de 7 800 entreprises en infraction aboutissant en moyenne à un taux d'infraction par entreprise contrôlée de 11%. Ce pourcentage était de 10,4% en 2006.

Cette hausse modérée succède à une croissance sensible entre 2005 et 2006, principalement due à une sous estimation de cet indicateur lors de l'année 2005. Il est vraisemblable que la mobilisation des corps de contrôle et le renforcement des sanctions à l'égard de firmes recourant au travail dissimulé ont eu un effet dissuasif sur les comportements. Cela étant, cet indicateur ne nous permet pas de juger si les entreprises sont globalement plus sujettes à la fraude ou si les contrôles sont de plus en plus efficaces.

Le secteur du BTP reste le secteur où le plus grand nombre d'infractions est constaté (3 284 entreprises en infraction). Rapporté au nombre d'entreprises contrôlées, on constate que ce secteur est celui où le taux d'infraction est le plus faible des secteurs prioritaires (9,7% en 2007 contre 6,9% en 2006). Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit là du secteur prioritaire le plus contrôlé (près de la moitié des entreprises contrôlées).

Près de 2 200 entreprises ont été contrôlées en infraction dans le secteur des HCR, soit un taux d'infraction de 11,7% (12% en 2006), légèrement au-dessus de la moyenne. C'est également le cas dans le secteur de l'agriculture, où près de 1 400 entreprises ont été contrôlées en infraction, soit un taux d'infraction de 11,2% (14,5% en 2006).

Dans les autres secteurs, il convient de séparer, d'une part, la confection et le déménagement et, d'autre part, les spectacles et le gardiennage. En effet, la confection et le déménagement se situent dans des valeurs supérieures mais proches de la moyenne (respectivement 11,8% et 13,1%) alors que les spectacles et le gardiennage sont plus proches d'un taux d'infraction de 20%, soit une entreprise contrôlée sur quatre en infraction.

Tableau 5 : Nombre d'entreprises en infraction

Par secteurs d'activités	2007	en %	2006	en %	2005	en %
Agriculture	1 360	11,2%	1 467	14,5%	669	7,7%
Bâtiment Travaux publics	3 284	9,7%	2 277	6,9%	1 253	4,8%
Confection	146	11,8%	300	21,4%		
Déménagement	97	13,1%	97	13,5%	25	3,7%
Gardiennage	289	19,5%	157	12,8%		
Hôtel Café Restaurant	2 167	11,7%	2 235	12,0%	980	4,6%
Spectacle Vivant	343	18,3%	412	23,9%	100	5,3%
Spectacle Enregistré	56	22,2%	32	13,7%	27	8,4%
Total des secteurs prioritaires	7 742	11,0%	6 977	10,4%	3 054	5,2%

Les constats d'infraction mesurés en nombre de salariés concernés par les infractions

L'enquête sur le suivi du plan national d'action demande de renseigner la ventilation par type d'infractions constatées. Elle est mesurée en nombre de salariés concernés par les infractions constatées lors des contrôles.

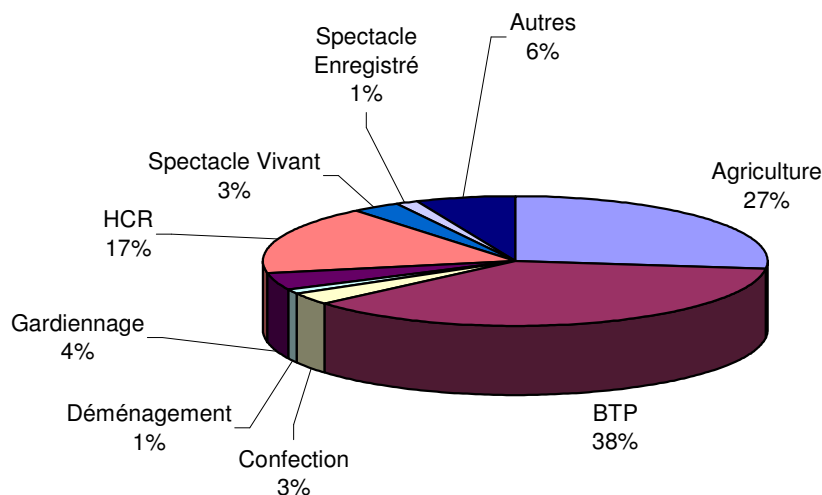
En effet, en dissociant l'infraction qui ne concernerait qu'un seul travailleur de celle qui en viserait de nombreux, la mesure des infractions en nombre de salariés concernés par les infractions permet de mieux rendre compte de l'ampleur réelle du travail illégal, ainsi que de voir différemment les conclusions issues du constat de l'infraction.

Les infractions constatées auraient concerné 27 000 salariés en 2007². La structure des salariés par secteur d'activité se trouve modifiée par rapport à celle de l'année 2006.

En effet, si le secteur du bâtiment concentre le plus grand nombre de salariés avec 38% du total, l'agriculture remplace le secteur des HCR en deuxième position (respectivement 27% et 17% du nombre de salariés). Viennent ensuite le secteur « Autres » (6%), le gardiennage (4%), la confection et le spectacle vivant (3%), le déménagement et le spectacle enregistré (1%).

Conformément à l'analyse faite en 2006, les contrôles effectués dans le secteur du BTP l'ont été sur des entreprises employant un grand nombre de salariés. L'analyse de la dispersion des salariés concernés par les infractions entérine cette hypothèse puisque 8 contrôles parmi les 20 ayant concerné le plus grand nombre de salariés appartiennent au secteur du BTP.

Graph 1 : Part des salariés concernés par les infractions dans les secteurs prioritaires en 2007



² Ce résultat, comparable à celui de l'année 2006, n'est en revanche pas comparable à celui énoncé en 2005 du fait de l'incomplétude statistique avérée de cette variable lors de cette dernière année. En 2005, aucun redressement statistique n'a été effectué dans la base de données regroupant les données transmises par les corps de contrôle, notamment sur la distinction entre les variables non renseignées et les variables n'indiquant aucun salarié affecté par les infractions.

Les constats d'infraction par type de fraude

La structure des fraudes en 2007 possède quatre caractéristiques majeures :

La suprématie incontestable de l'infraction concernant le travail dissimulé par non ou sous déclaration des salariés, qui regroupe les deux tiers des salariés en 2007 (les trois quarts en 2004). Il est probable que le travail dissimulé concerne de plus en plus des cas de sous déclaration de salariés, par définition plus complexes à contrôler que les cas de non déclaration. Ainsi, les services nous signalent que de plus en plus d'entreprises présentent des « apparences de régularité » (DPAE, contrats de travail, bulletins de paye) mais ne règlent pas leurs cotisations à l'URSSAF ou encore des entreprises qui « oublient » de déclarer une petite partie de leurs employés.

La stabilisation des infractions de prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage (13,5% en 2007 contre 13,5% en 2006). Bien que cette part soit stable sur un an, on observe une hausse en valeur absolue de cette infraction, plus répartie qu'avant sur l'ensemble du territoire.

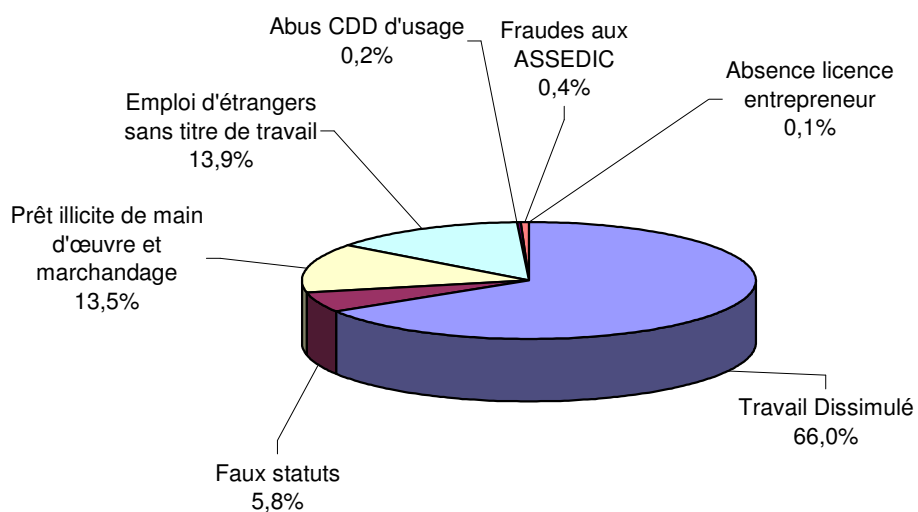
La hausse de la fraude liée aux faux statuts (5,8% en 2007 contre 4,2% en 2006). Cette catégorie comprend notamment les faux stagiaires ou les faux bénévoles. Les cas de faux stagiaires impliquent souvent des jeunes (lycées, établissement scolaires...) accomplissant des missions de durée courte (vendanges, salons...). Par exemple, une action d'envergure dans un salon hippique associant trois corps de contrôle a eu lieu en mai 2007, qui a permis de relever plusieurs dizaines de cas de jeunes non conventionnés pour cette manifestation.

La légère baisse de l'infraction liée à l'emploi d'étrangers sans titre de travail (13,9% en 2007, contre 14,8% en 2006), qui ne doit pas masquer l'effort accompli par les services depuis 2004 pour lutter contre cette infraction

Tableau 6 : Structure des types d'infraction de 2004 à 2007

	Travail Dissimulé	Faux statuts	Prêt illicite de main d'œuvre et marchandage	Emploi d'étrangers sans titre de travail	Abus CDD d'usage	Fraudes aux ASSEDIC	Absence licence entrepreneu r
2004	76,2%	1,2%	2,4%	8,4%	0,8%	1,5%	0,7%
2005	79,7%	3,1%	6,9%	9,0%	0,5%	0,5%	0,3%
2006	65,3%	4,2%	13,5%	14,8%	0,4%	1,4%	0,5%
2007	66,0%	5,8%	13,5%	13,9%	0,2%	0,4%	0,1%

Graphe 2 : Répartition des infractions en 2007



La répartition des infractions par type de secteur permet également de souligner quelques faits majeurs :

- l'infraction de travail dissimulé se concentre à près de 88% dans les trois plus grands secteurs en termes de contrôles : Agriculture, BTP et HCR ;
- près du tiers (35%) de la fraude liée aux faux statuts se retrouve dans le secteur du gardiennage ;
- le secteur du BTP participe à plus des trois quarts de la fraude liée au prêt illicite de main d'œuvre et au marchandage ;
- l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail se concentre pour la moitié dans le secteur du BTP, et pour près de 18% dans le secteur des HCR et de 17% dans l'agriculture.

Tableau 7 : Répartition des types d'infraction par secteurs en 2007

Analyse par infraction	Travail Dissimulé	Faux statuts	Prêt illicite de main d'œuvre et marchandage	Emploi d'étrangers sans titre de travail	Abus CDD d'usage	Fraudes aux ASSEDIC	Absence licence entrepreneur
Agriculture	32,8%	29,3%	15,3%	17,3%	0,0%	37,6%	0,0%
BTP	32,5%	27,0%	78,2%	51,1%	0,0%	14,2%	0,0%
Confection	3,0%	0,5%	0,0%	7,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Déménagement	1,3%	0,8%	1,5%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Gardiennage	3,2%	35,5%	2,4%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%
HCR	22,2%	4,7%	2,3%	18,2%	0,0%	26,4%	10,0%
Spectacle Vivant	3,1%	2,3%	0,2%	3,4%	100,0%	1,7%	90,0%
Spectacle Enregistré	1,9%	0,0%	0,0%	0,6%	0,0%	20,1%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Analyse par secteur d'activité

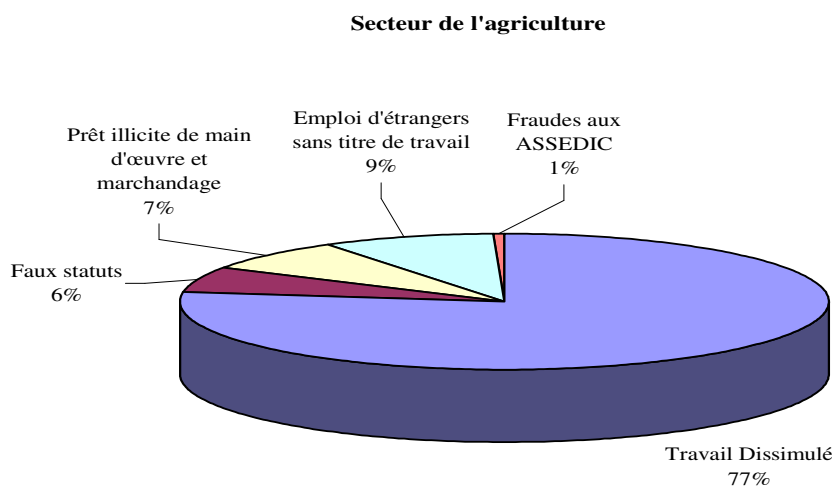
L'agriculture

Les contrôles y révèlent 11,2% d'entreprises en infraction. En nombre de salariés concernés par les infractions, la part de ce secteur est de 27 %, en forte hausse par rapport à 2006 (18%).

Cette évolution est principalement due à l'amélioration des données statistiques, notamment aux données fournies par deux inspections départementales de la MSA comportant au total plus de 700 salariés (soit 17% du total des salariés du secteur) qui n'avaient pas renseigné ce champ en 2006.

Le travail dissimulé est dans ce secteur l'infraction la plus constatée – plus des trois quarts des salariés. Cette infraction se constate effectivement dans l'emploi de salariés saisonniers non déclarés comme lors d'un contrôle conjoint dans le département de l'Aveyron portant sur une trentaine de salariés non déclarés, ou encore lors de contrôles des zones conchylicoles et forestières. Avec un niveau d'infraction sur l'emploi d'étrangers sans titre de travail de 8,6%, ce secteur se situe au dessous de la moyenne des secteurs prioritaires (14,5%). Cette baisse peut être consécutive à l'emploi de ressortissants de pays européens dans le cadre de la prestation de service international. En comparaison avec la répartition de 2006, on constate alors la hausse de la part des faux statuts et du prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage au dépens de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail.

Graph 3 : Structure des types d'infraction en 2007 dans le secteur de l'agriculture



Le bâtiment et les travaux publics

Les contrôles y révèlent 9,7% d'entreprises en infraction. En nombre de salariés concernés par les infractions, la part de ce secteur est de 38%, en très légère hausse par rapport à 2006 (37%).

Conformément à l'analyse effectuée en 2006 et au premier semestre 2007, le secteur du BTP est toujours soumis à un fort déséquilibre structurel entre l'offre et la demande d'emploi. Afin

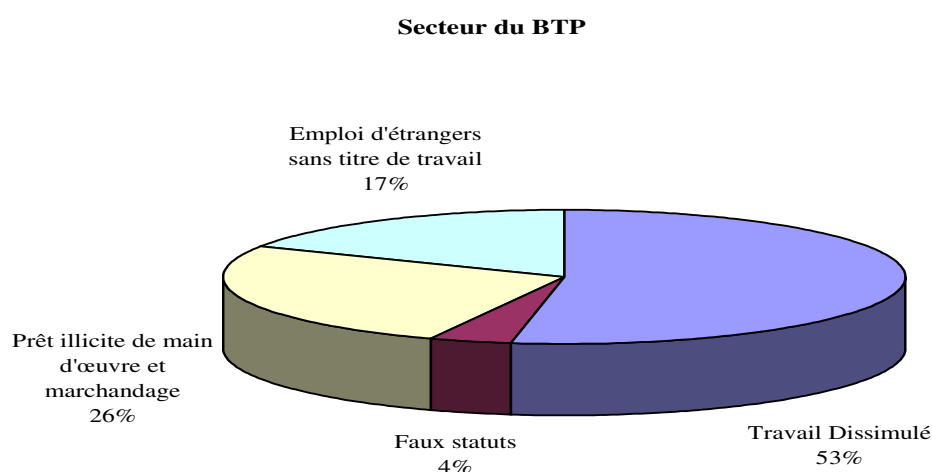
de réduire cet écart, les entreprises du secteur ont utilisé les deux leviers mis à leur disposition que sont l'intérim et l'ouverture de 20 métiers du BTP en France aux ressortissants des Nouveaux Etats Membres (NEM)³.

De ce fait, l'ossature des infractions dans le secteur est proche de celle décrite en 2006 avec un type d'infraction majoritaire (le travail dissimulé) et deux types d'infraction remarquables (prêt illicite de main d'œuvre et marchandage et emploi d'étrangers sans titre de travail). Si la part du travail dissimulé est relativement stable par rapport à 2006, les deux autres types d'infraction sont en légère hausse. Ainsi, l'emploi d'étrangers sans titre de travail passe de 16% en 2006 à 17% en 2007 et l'infraction de prêt illicite de main d'œuvre et marchandage passe de 23% en 2006 à 26% en 2007.

Les principales remarques faites sur ce secteur ont là encore porté sur la prestation de service internationale. Par exemple, dans l'Allier un contrôle conjoint a identifié 23 salariés (polonais et roumains) dont le prestataire était en situation de prêt illicite de main d'œuvre. Il est en outre intéressant de rappeler que le principe de sous-traitance en cascade met en jeu un nombre d'intervenants importants. Ainsi, le département du Gard nous informe d'un contrôle dans ce secteur où une entreprise titulaire du lot principal a eu recours à un sous-traitant faisant lui-même intervenir une dizaine de sous-traitants de deuxième niveau, le tout représentant une vingtaine d'emplois sur plusieurs mois.

Les agents rappellent enfin la grande difficulté d'obtenir les éléments au demeurant obligatoires nécessaires au contrôle pour établir la réalité de la sous-traitance entre deux entreprises. Afin de permettre une compréhension du phénomène de la sous-traitance auprès des agents de contrôle, la Dilti a produit un certain nombre de documents méthodologiques d'appui aux contrôles (précis de réglementation ou guide de bonnes pratiques en matière de sous-traitance). Elle propose par ailleurs d'autres outils d'aide tels que la permanence téléphonique et des formations spécifiques dans le cadre de la section d'étude et d'assistance.

Graph 4 : Structure des types d'infraction en 2007 dans le secteur du BTP



³ Il s'agit des pays suivants : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, soit les dix pays entrés dans l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004, auxquels il faut ajouter la Roumanie et la Bulgarie qui ont rejoint l'Union le 1^{er} janvier 2007.

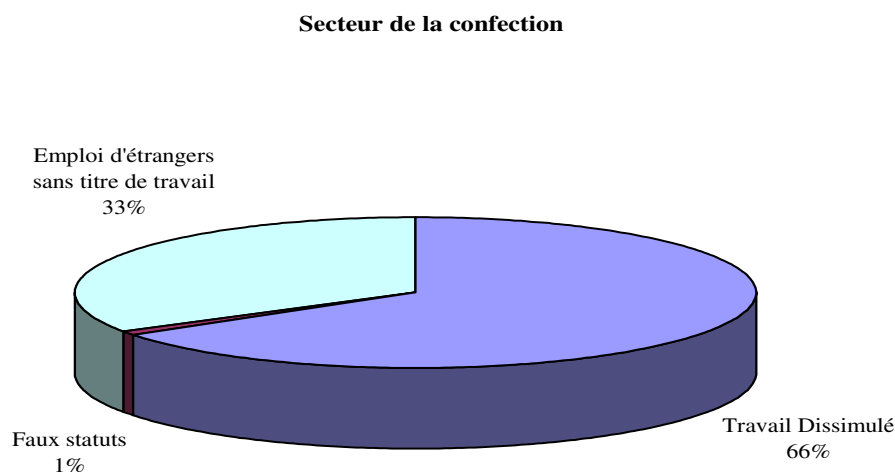
La confection

Les contrôles y révèlent 11,8% d'entreprises en infraction. En nombre de salariés concernés par les infractions, la part de ce secteur est stable par rapport à 2006 (3%).

Ce secteur, nouvellement contrôlé au titre des secteurs prioritaires, a été légèrement moins contrôlé qu'en 2006 (- 10%) dû principalement à une déclaration en forte baisse du département parisien. Le taux d'infraction reste légèrement supérieur à la moyenne en 2007 (11,8%) alors qu'il le dépassait largement en 2006 (21,4%). Comme en 2006, il est utile de rappeler que si le taux d'infraction reste fort, le nombre de salariés concernés par les infractions modère la portée de ce constat (3% du total).

Ce secteur se caractérise par un taux d'infraction sur la main d'œuvre non titulaire d'un titre de travail de plus du double de la moyenne des secteurs prioritaires (33% contre 14,6%). Cette répartition est équivalente au constat établi en 2006.

Graph 5 : Structure des types d'infraction en 2007 dans le secteur de la confection



Le déménagement

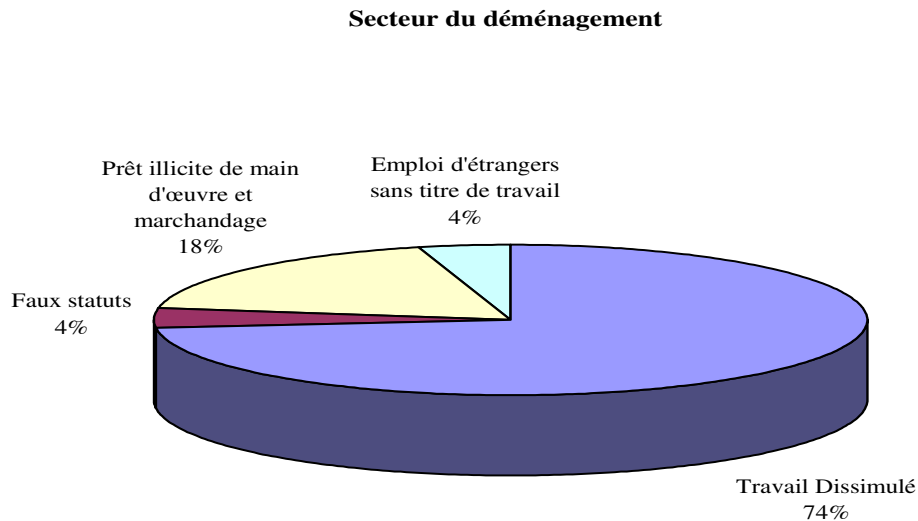
Les contrôles y révèlent 13,1% d'entreprises en infraction. En nombre de salariés concernés par les infractions, la part de ce secteur est de 1%, également stable par rapport à 2006.

A l'instar du secteur de la confection, l'analyse du secteur du déménagement est étroitement liée aux statistiques établies à ce sujet par l'inspection du travail des transports. Celles-ci sont en légère hausse par rapport à 2006 (+ 3%).

Alors que l'infraction de travail dissimulé par dissimulation partielle ou totale des salariés reste largement majoritaire (70%), on constate que les infractions de prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage sont en forte hausse passant de 8% en 2006 à 18% en 2007. Les

infractions d'emploi d'étranger sans titre de travail et de faux statuts sont simultanément en repli (respectivement 4% et 4% en 2007 et 7% et 10% en 2006).

Graphe 6 : Structure des types d'infraction en 2007 dans le secteur du déménagement



Le gardiennage

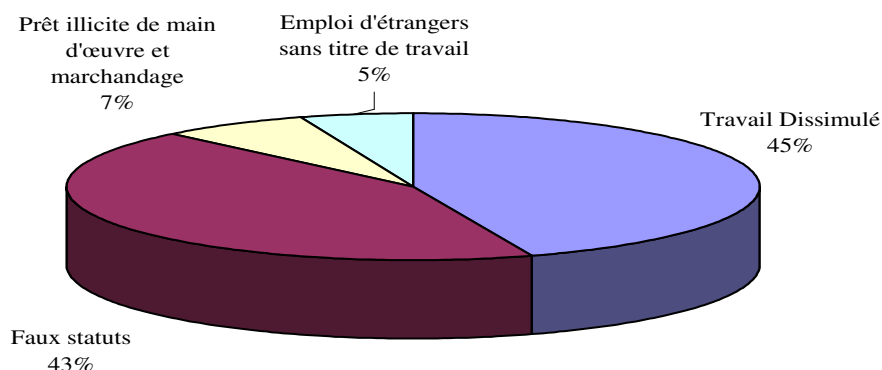
Les contrôles y révèlent 19,5% d'entreprises en infraction. En nombre de salariés concernés par les infractions, la part de ce secteur est de 4% (en hausse par rapport à 2006, où cette part était de 1%).

La modification de la structure des infractions en 2007 est principalement due à un contrôle coordonné organisé dans le département du Nord (notamment inspection du travail et impôts). Celui-ci a permis d'établir une situation de faux indépendants concernant 100 salariés employés belges par une coopérative. Le montage consistait pour la société de gardiennage à recruter des travailleurs indépendants regroupés dans la coopération. N'ayant jamais travaillé en Belgique, doublé par le fait que la coopérative dont ils dépendaient n'avait aucune activité dans ce pays, les agents ont dénoncé la fraude de faux travailleurs indépendants pour une requalification en salariés. La fraude liée aux faux statuts alors prime, suivie par l'infraction de travail dissimulé (42%) et le prêt illicite de main d'œuvre (7%).

Cette modification de la répartition masque cependant les cas plus « classiques » de dissimulation de salariés comme par exemple lors des contrôles effectués dans le val de marne aux deux sièges d'entreprises de gardiennage dans lesquels, une trentaine de salariés n'étaient pas déclarés.

Graphe 7 : Structure des types d'infraction en 2007 dans le secteur du gardiennage

Secteur du gardiennage



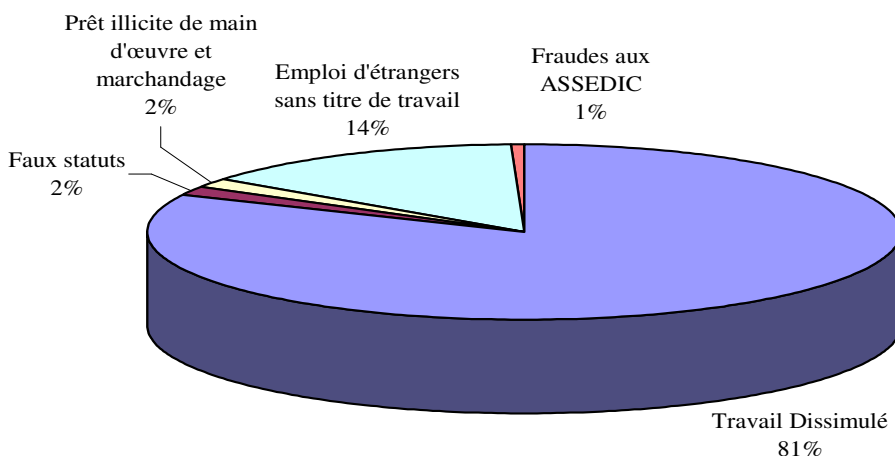
L'hôtellerie, cafétérie, restauration

Les contrôles y révèlent 11,7% d'entreprises en infraction. En nombre de salariés concernés par les infractions, la part de ce secteur est de 17%, en forte baisse par rapport à 2006 (30%).

La structure des infractions est peu modifiée par rapport à 2007 et se caractérise par deux faits majeurs : l'infraction de travail dissimulé reste l'infraction la plus répandue dans le secteur (81%) et l'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail maintient sa part (14%), confirmant ainsi la forte progression observée en 2006. Les autres types d'infraction représentent chacun moins de 2 % du total.

Graphe 8 : Structure des types d'infraction en 2007 dans le secteur du HCR

Secteur du HCR

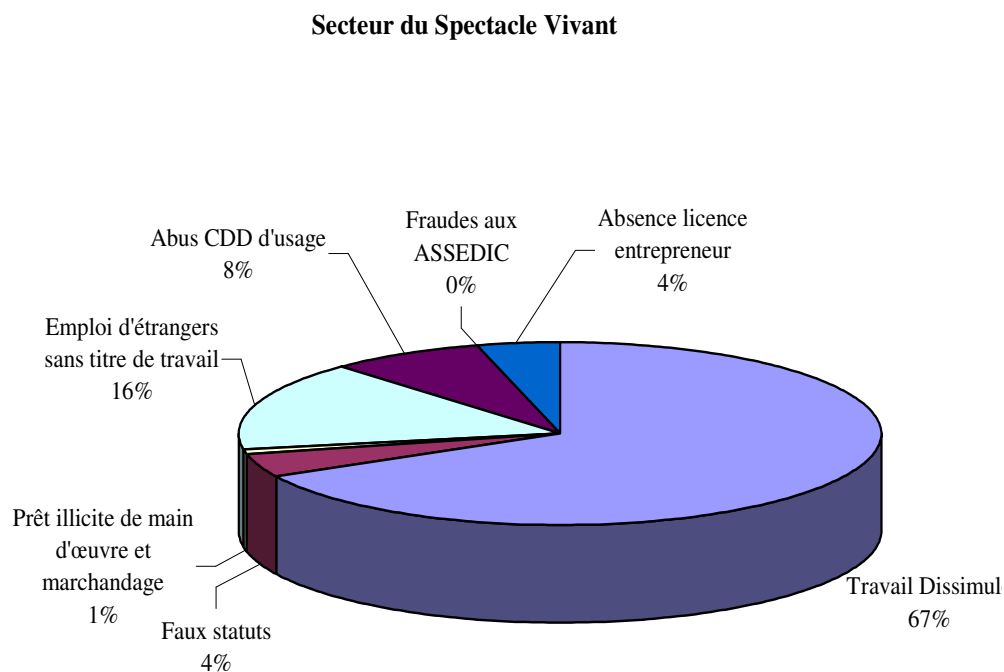


Le spectacle vivant

Les contrôles y révèlent 18,3% d'entreprises en infraction. En nombre de salariés concernés par les infractions, la part de ce secteur est de 3%, légèrement inférieure à 2006 (4%).

Si l'infraction de travail dissimulé demeure majoritaire, il est important de souligner la hausse de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail qui passe de 12% des salariés en 2006 à 16% des salariés en 2007. Il convient de noter que ce secteur reste soumis à des difficultés d'analyse qui lui sont propres. C'est le secteur qui connaît la plus grande amplitude de constat d'infraction puisque toutes y sont au moins une fois relevées. Ce constat est dû au périmètre de ce secteur qui comprend notamment les discothèques, les cirques, les théâtres ou encore les lieux festifs occasionnels ou associations. Le poids des discothèques est d'ailleurs fort dans les contrôles effectués.

Graph 9 : Structure des types d'infraction en 2007 dans le secteur du spectacle vivant



Le spectacle enregistré

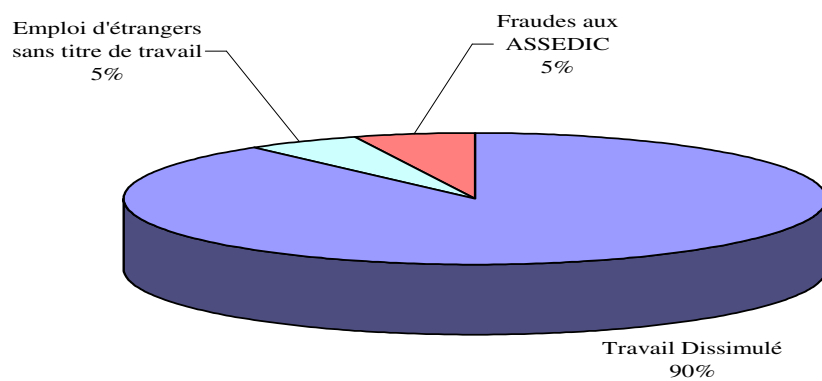
Les contrôles y révèlent 22,2% d'entreprises en infraction. En nombre de salariés concernés par les infractions, la part de ce secteur est de 1%, identique à 2006.

Ce secteur possède, tout comme celui de la confection, une spécificité majeure puisque la quasi-totalité des contrôles ont eu lieu dans le département de Paris. Comme cela avait été le cas en 2006, la structure des infractions est à nouveau très fortement modifiée en 2007 avec une écrasante domination du travail dissimulé (90% des infractions en 2007 contre 24% en 2006) et des parts relatives très faibles des autres infractions. Il convient de considérer avec

grande prudence cette répartition du fait du petit nombre d'unités statistiques qui compose ce secteur.

Graphe 10 : Structure des types d'infraction en 2007 dans le secteur du spectacle enregistré

Secteur du Spectacle Enregistré



Suites globales des contrôles

Dans une grande majorité des cas, les infractions relevées lors des contrôles donnent lieu à des régularisations ou/et des observations. La part des procédures pénales envisagées reste néanmoins importante.

Poursuivant la tendance observée en 2006, le nombre de salariés qui auraient fait l'objet d'une régularisation baisse à nouveau (4 958 en 2007 contre 5 407 en 2006 et 6 632 en 2005). Cette variable souffre toujours d'une certaine fragilité en termes méthodologiques⁴. Toutefois, cette baisse peut traduire la complexité croissante des contrôles à laquelle se heurtent les services et par suite, la difficulté à aboutir à la régularisation rapide des salariés.

Le nombre d'observations est en croissance de 4% par rapport à 2006. Cette légère hausse est à rapprocher de la croissance modérée du nombre d'infractions constatées (+11%).

Le nombre de procédures établies est, quant à lui, en hausse de 2 %. Afin d'homogénéiser cet indicateur, un travail de cohérence a été réalisé avec les données issues de l'enquête annuelle de verbalisation de la DILTI.

Bien que demeurant à un niveau modeste, le nombre de donneurs d'ordre mis en cause continue de progresser grâce à l'action des services d'inspection. Après le quasi doublement de ce nombre en 2006, on observe cette année une croissance de +8% (plus de 350 donneurs d'ordre mis en cause cette année contre 326 en 2006).

Enfin, le nombre de signalements par l'article 40 est en repli par rapport à celui de l'année dernière (243 contre 268).

Tableau 9 : suite globale des contrôles en 2007

Secteurs d'activité	Nombre de salariés régularisés	Nombre d'observations adressées	Nombre de procédures établies	Nombre de donneurs d'ordre mis en cause	Nombre de signalements art.40
Agriculture	2 053	1 533	474	71	72
BTP	1437	4 298	1 452	199	102
Confection	128	114	75	11	12
Déménagement	7	109	25	4	1
Gardiennage	122	88	61	17	4
HCR	1110	3 276	1 028	48	46
Spectacle Enregistré	5	9	3	0	0
Spectacle Vivant	96	256	67	3	6
Total	4 958	9 683	3 185	353	243

⁴ Cette variable est, dans la statistique du PNA, difficilement contrôlable car elle ne peut être corrélée à aucune autre. Sa qualité dépend donc directement de la qualité du remplissage du questionnaire.

Montant des redressements effectués par la MSA et les URSSAF

Pour l'année 2007, le montant des redressements effectués dans le secteurs prioritaires s'élève à près de 53 millions d'euros, soit une croissance de 30% par rapport au montant notifié en 2006. Cette hausse s'explique par un triplement des montants redressés dans l'agriculture et par des augmentations sensibles dans les secteurs du gardiennage et du BTP (respectivement +40% et +37%).

Tableau 10 : Evolution du montant des redressements depuis 2005

Secteurs d'activité	Montant des redressements notifiés		
	2005	2006	2007
Agriculture *	713 514	674 130	2 209 824
BTP	9 079 279	18 817 355	25 819 123
Confection		2 482 518	2 896 625
Déménagement	244 223	569 821	301 976
Gardiennage		7 849 556	11 021 055
HCR	5 109 707	9 084 051	9 916 979
Spectacle Enregistré	9 438	1 277 131	556 245
Spectacle Vivant	1 498 167	0	0
Total	16 654 328	40 754 562	52 721 827

* chiffres issus de la MSA et de l'ITEPSA